



Estrie à cheval inc.

Mémoire sur le Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford

Déposé par Danielle Trottier

au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Le 28 mars 2023

INTRODUCTION

Bonjour. Mon nom est Danielle Trottier. Je suis trésorière pour Estrie à cheval inc. depuis 2018. Cet organisme a été incorporé en 1985. Les objets de la corporation sont : aménager des sentiers équestres en Estrie; promouvoir le tourisme équestre en Estrie et sensibiliser la population au monde équestre.

Le cheval... quel animal imposant! Cependant, il ne faut pas oublier qu'il n'est pas un prédateur. Le cheval est un herbivore.

J'ai eu des chevaux de 1999 à 2021. J'ai apprécié être capable de me promener à cheval dans le Parc à partir du chemin de la Concession pendant de nombreuses années.

Il y a un organisme américain qui se nomme NO LAND, NO HORSE : Equine Land Conservation Resource, dont je reçois encore des courriels et qui porte sur les enjeux du développement urbain et autres, et l'impact sur les chevaux. Cet organisme encourage entre autres les gens à s'investir pour conserver les accès aux sentiers équestres. C'est pour ces raisons que je présente ce mémoire.

Le but de ce mémoire est d'améliorer l'offre de sentiers équestres dans le cadre du projet du plan d'aménagement du nouveau territoire pour toute la communauté équestre du Québec pas seulement pour les cavaliers d'Estrie à cheval ou des écuries à proximité du Parc.

État des connaissances

D'abord j'aimerais compléter l'information colligée au point 6.5 de l'État des connaissances au sujet de la Randonnée à cheval. On devrait lire qu'il existait depuis au moins 1995 un sentier équestre situé dans le parc national au sud de la route 220 qui serpentait plus ou moins le tracé de l'actuelle piste cyclable « La Cavalière ». Ce sentier équestre a été fermé par le Parc Orford en 2019.

Ce sentier permettait également de relier les sentiers d'Etrie à cheval à l'est du chemin Alfred-Desrochers aux sentiers dans le nouveau territoire.



Figure 1 Tracé GXP le 19 octobre 2013

Sur la Figure 1, en bleu, on aperçoit le sentier d'Etrie à cheval. C'était un sentier longitudinal de type aller-retour. Un sentier de près de 10 km qui devait être entretenu par Etrie à cheval, à pied ou à cheval.

Empreintes écologiques

On retrouve dans les procès-verbaux d'Etrie à cheval en 2003 des discussions au sujet du sentier dans le Parc Orford pour la réfection du sentier.

Puisque c'est un Parc de conservation, des études doivent être faites avant de pouvoir entreprendre de simples travaux. Ce n'est qu'entre 2004 et 2005 que la permission est obtenue pour entreprendre les travaux qui consistent à dévier le sentier à quelques endroits, couper des branches et construire des ponts de bois afin de ne plus traverser les ruisseaux à gué.

Puis, en 2018 environ, le Parc se permet de couper des arbres, faire de l'enrochement, ajouter du gravier et creuser des gros fossés pour faire place à la piste cyclable « La Cavalière », illustrée en jaune sur la Figure 1. Ce sentier est également tracé pour le ski de fond l'hiver donc d'une assez bonne largeur pour permettre les dameuses.



Figure 2 Pont construit en 2005

Pour nous, ça ne faisait aucun sens puisque pour les ponts qu'on nous a demandés de faire, tout le bois fût transporté par des chevaux d'attelage. Ce que je veux aussi illustrer ici, c'est que les sentiers équestres n'ont pratiquement pas d'empreinte écologique ou même visuelle.

Nouveau territoire

Les premières négociations entre Estrie à cheval et le ministère des Transports de l'époque portant sur les sentiers dans l'agrandissement du Parc ont eu lieu en 2015. (Selon les documents disponibles, il n'a pas été question du sentier dans le Parc actuel.) L'offre reçu du ministère des Transports stipule que les sentiers équestres pourront être maintenus et l'offre permet de conserver les liens entre les deux côtés de la route 220. J'attire votre attention sur le fait qu'en 2015, la randonnée équestre était toujours permise dans le secteur au sud de la route 220.

C'est en mai 2019, à la suite d'une demande pour marcher le sentier équestre avec Jérôme Pelland (Sentiers Boréals) afin de voir comment il pourrait nous aider à améliorer le sentier, que madame Marchand informe Estrie à cheval de la fermeture du sentier équestre. Je ne vois pas très bien pourquoi d'ailleurs le sentier a été fermé puisque bien qu'il croise la piste cyclable, le tracé du sentier équestre est en grande partie en dehors de « La Cavalière ».

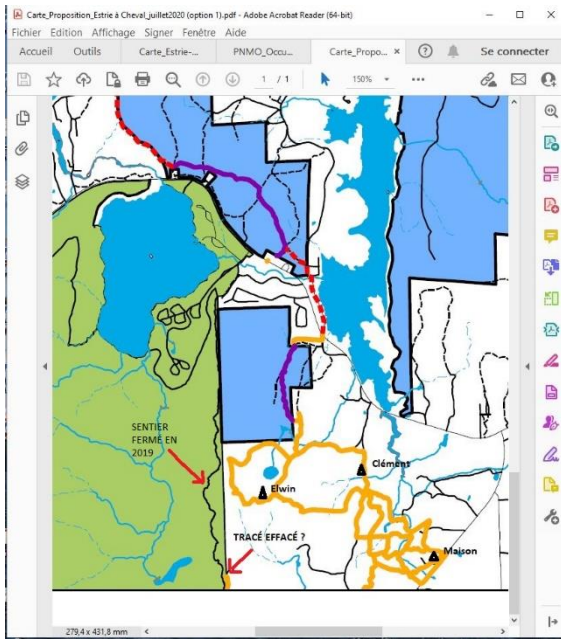


Figure 3 Tracés de randonnées privées

Puis, c'est en mai 2020 lors d'une réunion Zoom avec monsieur Alain Thibault, que deux membres du C.A. d'Estrie à cheval, qui ne sont plus les mêmes qu'en 2015, apprennent qu'on n'avait pas utilisé le sentier illustré à la Figure 1 lors de la négociation et qu'on ne parlait pas du même lien de chaque côté de la route 220. Lors de cette même rencontre, Estrie à cheval explique que le fichier GPX utilisé alors inclut des tracés de randonnées privées sur des terrains de voisins ont été pris pour des Sentiers d'Estrie à cheval.

On nous présente les deux options suivantes.

Les sentiers illustrés en vert sur la carte de la Figure 4 présentée en 2015 à Estrie à cheval. Vous observerez aussi que certains de nos sentiers ont été désignés comme « incompatibles » et pourtant on y retrouve dans le projet actuel, des sentiers pédestres.

Sur la deuxième, on nous offre de prendre le chemin des Bûcherons sur une plus longue distance que l'autre afin d'éviter le partage du sentier avec les vélos tel qu'illustrée à la Figure 5.

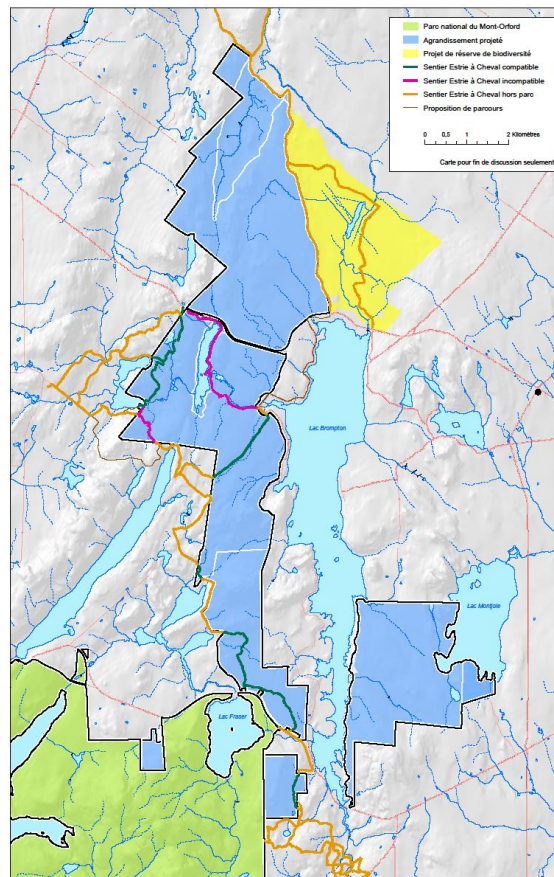


Figure 4 Proposition faite en 2015

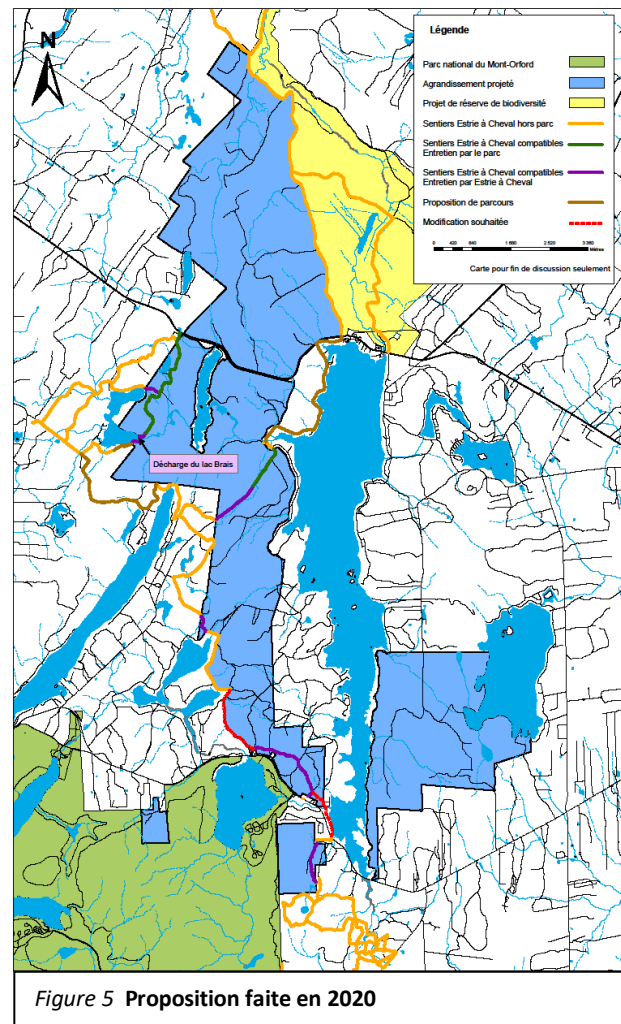
Négociations

Lors de la rencontre en 2020 dans le cadre de l'agrandissement du Parc, je n'y ai vu aucune ouverte. Estrie à cheval a demandé de faire une plus grande place aux sentiers équestres puisque depuis 2019 l'accès au sentier équestre dans le Parc actuel est interdit. On nous revient en disant que ce n'est pas possible. On demande de voir les cartes des autres types de sentiers prévus dans l'agrandissement afin d'étudier où nous pourrions passer mais la demande a été refusée!

Enjeu de sécurité

Le sentier comme vous le savez va devoir utiliser le chemin des Bûcherons. Il est également à noter que lors de la négociation, on ne savait pas non plus que ce chemin mènerait à un stationnement de 100 places. L'enjeu à prime abord discuté avec monsieur Thibault se situait au niveau de l'expérience pour le cavalier. Ce n'est pas vraiment ce genre de sentier que l'on recherche pour les cavaliers. Mais là, à la lumière de ce qu'on sait, c'est plus une question de sécurité pour les cavaliers.

Toutefois, la communauté équestre comprend que l'on doit partager à l'occasion une piste cyclable sur de courtes distances. Cependant, avec ce qu'on constate sur les pistes cyclables, les utilisateurs de vélos électriques ou assistés pensent qu'ils sont sur une autoroute et non pas sur un sentier de campagne. C'est malheureusement parce que l'on aménage des sentiers de type transport actif afin de



pouvoir se rendre du point A au point B et non pas de type récréatif. Ajouter à cela, les chiens!

Stationnement pour les remorques

Un problème que Estrie à cheval rencontre dans sa mission de tourisme équestre c'est la nécessité d'avoir un stationnement pour accueillir les remorques qui n'est pas sur un terrain privé. Habituellement, lors d'une randonnée organisée par Estrie à cheval sur des terrains privés, on a la permission pour cette journée de stationner les remorques chez un particulier, sauf exceptions. Pour le parc du Mont-Orford, on n'avait jamais été en mesure d'avoir de permission de la part du Parc pour stationner les remorques. Le « Dépanneur des Trois Lacs » près de l'entrée du secteur du Lac Fraser nous accordait la permission de stationner avec les remorques à chevaux, mais il est fermé maintenant. Quand le dépanneur changeait de propriétaire, nous n'étions jamais assurés d'être capables d'accueillir les randonneurs.

Bonne nouvelle! Madame Brigitte Marchand confirme lors de la première étape des audiences le droit aux remorques à chevaux dans les stationnements près des sentiers. Cela ouvre l'accessibilité des sentiers équestres dans le Parc Orford à la population en général, ce qui attirera plus de clientèle équestre. Maintenant, ça prend une offre intéressante.

Description des besoins

Nous souhaitons donc un ou des sentiers équestres « attractifs », pour utiliser l'expression du jour, complètement dans les limites du Parc entre 10 et 15 kilomètres. Cela pourrait même vouloir dire de renégocier des parties du défunt sentier dans le parc actuel.

Étant donné que le secteur où sont situés les sentiers équestres ne sera mis en chantier que lors de la deuxième phase d'implantation, nous aimerions pouvoir discuter et aller sur le terrain pour valider les possibilités.

Je crois que si le Parc a la volonté d'inclure les randonneurs équestres dans le Parc comme cela a été possible pendant de nombreuses années, il sera possible de trouver des solutions.

L'impact sur les milieux naturels est comparable à l'impact des vélos de montagne et possiblement moindre puisqu'il y aura moins de kilomètres de sentiers et une fréquentation moins grande.

Nous souhaitons que le zonage proposé dans l'agrandissement puisse être modifié à un ou deux endroits afin de donner plus de latitude au tracé du sentier équestre car il n'a pas besoin d'une empreinte très large. Je crois que cela modifiera de moins de 1 % le pourcentage au tableau final. Nous souhaitons aussi qu'on ne modifie pas, tel que proposé, le zonage ambiance dans le secteur de « La Cavalière » afin de garder la possibilité de conserver l'ancien sentier équestre afin de bonifier l'offre et conserver le lien entre les sentiers d'Etrie à cheval à l'est du chemin Alfred-Desrochers et ceux prévus dans le nouveau territoire à l'étude.

Dans le projet, il y a plusieurs sentiers pédestres parallèles avec la piste cyclable. Pour les mêmes raisons, nous aimerions aussi pouvoir avoir cette chance au lieu de mettre en place un sentier de « largeur approprié » pour reprendre les mots de madame Lascelles, qui signifie « très large » juste parce qu'il doit être partagé.

Dans l'éventualité d'une réponse positive à notre demande, les experts en sentiers de vélo de montagne pourraient donner un coup de main pour les endroits qui ne seraient pas situés dans des anciens chemins afin de s'assurer de la solidité et de la pérennité du sentier.

Achalandage

Quant à l'achalandage, Etrie à cheval organisait une randonnée annuellement pour ses membres. Les rapports annuels d'activités de Etrie à cheval nous indiquent un taux de participation moyen de 25 cavaliers. Par exemple, en 2005, il y a eu jusqu'à 50 cavaliers et en 2007, on parle de 21 cavaliers. Il est à noter que seul les membres d'Etrie à cheval avaient l'information et que tous n'ont pas une remorque à chevaux. Etrie à cheval considère cela comme une bonne participation.

Avec l'accès à un sentier entièrement dans le Parc, on pourra en faire la promotion auprès de toute la population du Québec. Cheval Québec compte près de 20 000 membres dont près de 6 000 sont des cavaliers randonneurs.

Aussi, quand un sentier est apprécié, les cavaliers vont le dire et vont revenir.

Dans le projet d'aménagement, on applaudit le fait de faire de la place aux personnes à mobilité réduite, un exemple d'une clientèle moins nombreuse quant à la fréquentation et l'utilisation du territoire. Le parallèle que je veux faire c'est que même si la randonnée équestre n'est pas une activité de masse, la randonnée équestre est une activité compatible avec un parc national surtout qu'elle a été permise pendant plus de 20 ans. Cette activité répond à l'orientation de gestion du document PR_3 qui stipule de « favoriser l'accessibilité au parc national ». De plus, cette activité ne nécessite pas d'investissements majeurs non plus.

L'entretien des sentiers équestres

L'entente que l'on doit signer également cite que Estrie à cheval devra s'occuper de l'entretien, tel la coupe des arbres tombés. Pourquoi? Je crois que cela devrait être la responsabilité du Parc comme pour les autres activités.

Je voudrais aussi attirer votre attention sur une autre demande à clarifier. Lors de la rencontre Zoom, nous avons donné en exemple que lorsqu'on se promène dans des rues de quartier comme le Chéribourg, personnellement nous avons l'habitude de ramasser les crottins à l'aide de sac de plastique (comme on le fait pour les chiens) quand il n'y avait pas de fossé pour les pousser dedans. Dans l'entente, on nous demande l'utilisation d'un sac à crottin. Je veux m'assurer qu'on ne veut pas dire comme pour les défuntes calèches à Montréal. Il est à noter que ce système est possible quand les chevaux ont un attelage sur lequel on peut fixer ledit sac. À la selle, ce n'est pas possible. Cependant, on peut descendre de cheval et pousser le crottin dans le fossé si l'on doit circuler sur des sentiers partagés.

CONCLUSION

Depuis 2019, je ressens que les chevaux ne sont plus les bienvenus dans le parc national du Mont-Orford. Mais, puisqu'un accord a été signé avec l'ancien conseil d'administration d'Estrie à cheval il y a presque 10 ans bientôt au sujet de la randonnée équestre dans l'agrandissement, on nous a fait une toute petite place.

J'aimerais donc qu'à la suite de ce mémoire être capable de m'asseoir et d'aller sur le terrain avec les « experts » afin de trouver une entente pour que l'offre de sentiers équestres dans le parc national du Mont-Orford soit bonifiée. Que de beaux sentiers équestres publics soient offerts à la population.

Comme je l'ai mentionné précédemment, je crois que s'il y a une volonté quant à maintenir des sentiers équestres dans le parc national du Mont-Orford, il sera possible de le faire car ce n'est certainement pas une question de coûts ou d'empreinte écologique qui l'empêchent.

Je vous remercie, Madame Paul et Monsieur Morissette, de l'attention que vous porterez à ce mémoire.

Danielle Trottier

Louis Langlois, président
Estrie à cheval inc.

P.-S. Si au bout du compte, David contre Goliath ne gagne pas, mon souhait : suggérer à la direction du parc national du Mont-Orford de renommer la piste cyclable « La Cavalière » pour autre chose s'il vous plaît car ce ne sera plus approprié si les chevaux n'y sont plus les bienvenus dans le Parc.